



Compte-rendu du CHS-CT du 31 mars 2011

Présents :

L'Inspecteur d'Académie et pour les services Caroline MICHEAUD, J. PICARD, Chantal MONTAGNON, Isabelle GILLET (IEN Aubusson), , Mme PIQUET ACMO départemental et infirmière référent, M. BOURDIER ACMO pour les locaux de l'I.A., M. LECLERC IHS (Inspecteur Hygiène Sécurité de l'Académie), M. OLLIER (IEN enseignement technologique secondaire), Me MAGNANOU (infirmière au lycée de Felletin), Laure BREDIER ACMO, F. COUEGNAS et A. FAVIERE représentants la FSU, P. GIANGIOBBE et S. BRUN représentants l'UNSA Éducation.

L'ordre du jour était le suivant :

- ➔ Rapport d'évaluation des risques
 - ➔ Document Unique d'évaluation des risques professionnels
 - ➔ Point de situation de la sécurité de l'Inspection Académique et du CIO nouvellement installés place Varillas
 - ➔ Programme Annuel de Prévention
- Il n'y avait pas de questions diverses.

➤ **Rapport d'évaluation des risques**

• **Visites de l'IHS** : M. LECLERC a rappelé le rôle de l'IHS, vérifier la conformité au code du travail des lieux utilisés par les personnels scolaires et les enfants.

Il a présenté le rapport annuel d'évaluation des risques. Les 2 derniers CHS datent de 2009, il s'agissait de présenter les visites des 14 écoles qui ont été effectuées en 2009 et 2010 par l'Inspecteur Hygiène Sécurité (M. LECLERC).

En conclusion, le niveau de sécurité et d'hygiène des écoles est correct pour les domaines de la sécurité, concernant les incendies (alarme - extincteur - installations électriques en conformité), le registre de sécurité (entraînements aux alertes incendie, document unique) mais aussi l'hygiène (accès et nombres des sanitaires - lavage des mains - état des locaux).

Toutefois des recommandations sont faites par l'IHS sur la vétusté de certains locaux scolaires (état des peintures et des revêtements de sol – présence d'amiante liée) pour un cas, où la présence de revêtements de sol très dégradés compromettrait la sécurité vis-à-vis de l'amiante. Il a rappelé que les registres de sécurité doivent être fournis par les communes aux directeurs.

L'Inspecteur d'académie conclue par le rappel qui sera fait aux écoles et aux mairies concernant la tenue du document unique d'évaluation des risques professionnels et les registres obligatoires.

• **Accidents** : M. PICARD a présenté les accidents du travail.

12 accidents en Creuse en 2009 et 10 en 2010 qui ont représenté 290 jours d'arrêt de travail dont un décès.

Questions de la FSU : l'accidentologie de la route est-elle plus forte chez les personnels de remplacement ?

La question est retenue et fera l'objet d'une réponse au prochain CHS-CTD.

• **Accidents scolaires** :

➔ 81 accidents dans les écoles dans le premier degré en 2010.

- 69 % en cours de récréation,
- environ 30 % en cours d'EPS,

- et un pourcentage très faible en classe.

M. l'Inspecteur attire notre attention sur la sous-estimation des accidents en classe. Il pense qu'une partie de ces accidents majoritairement sans gravité, ne sont pas pris en compte. Peut-être devraient-ils être ?

- ☛ 78 accidents dans le second degré en 2010.
 - 58 % en cours d'EPS
 - 10% en cours de récréation
 - et 10 % dans la circulation au moment des changements de cours.

L'infirmière de Felletin note que la sous-estimation existe aussi dans ces cas, due à l'absence de déclaration des sinistres.

Monsieur l'Inspecteur fera passer une information dans les établissements concernant l'incitation à déclarer les sinistres.

Notre commentaire : la MAE de la Creuse tient à disposition des collègues une accidentologie complète des sinistres scolaires dans le premier et le second degré.

➤ **Point de la sécurité sur les locaux de l'Inspection Académique place Varillas** à la demande de l'ancien CHS.

M. PICARD présente la conformité des locaux sur les points suivants : installation électrique, nombre de mètres carrés de bureau par personne pour les 58 salariés. Il établit le même constat pour les locaux de la circonscription d'Aubusson avec seulement 5 salariés. Une toiture annexe comportant de l'amiante liée sera changée.

M. FAVIERE pour la FSU note l'exiguïté des nouveaux locaux qui ne permet pas de confidentialité.

M. l'Inspecteur prend note de cette remarque et envisage de créer un espace adapté.

Il demande à l'IHS de vérifier la programmation des derniers travaux de mise en conformité des locaux de l'inspection (archives - accès handicapés - évacuation incendie).

➤ **Programme annuel de prévention (PAP)**

Les premières mesures concernent la nomination des ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité).

M. PICARD propose un modèle de D.U (document unique) d'évaluation des risques professionnels à disposition des écoles. Il est noté qu'une rubrique demande à être développée, elle concerne le point très important des risques professionnels autres que ceux qui sont présentés dans le document.

Toutefois ce document (DU) est à différencier du DU figurant dans le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) et de celui des établissements secondaires sur la violence.

M. OLLIER précise que 80 % des PPMS sont en cours de finalisation dans les établissements secondaires, mais que trop peu sont achevés.

L'UNSA Éducation demande que dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux, soit créé un groupe de travail départemental. Cette création répond aux exigences du PAP national. Elle n'est qu'une étape vers la prévention et la reconnaissance des risques dans ce domaine. Elle est indispensable en raison de l'allongement des carrières des agents de l'état et de l'entrée dans le métier d'enseignants jeunes peu ou pas formés.

M. l'Inspecteur annonce qu'un groupe de travail se déroulera en mai.

Il rappelle qu'une aide cellule d'aide psychologique existe au niveau départemental : Espace d'Ecoute et de Soutien Psychologique au service des personnels de l'Education Nationale.

Numéro d'appel : 05.55.17.64.07. Il est mis en place par la MGEN.

La FSU demande des éclaircissements sur la médecine de prévention pour les personnels de l'éducation Nationale.

M. PICARD présente un bilan de l'action mené dans le département en direction des personnels de 50 ans.

Notre commentaire : la MGEN nous a présenté ce bilan en décembre 2010. Voir Flash 21 du 10 décembre.

M. l'Inspecteur déclare que le dispositif de bilan de santé pour les personnels de 50 ans sera reconduit pour l'année 2011/2012 en contrat avec la MGEN. Il appuie la demande des personnels pour le recrutement d'un médecin départemental de prévention, pour être en conformité avec les textes de lois.

Les délégués du personnel font remarquer qu'on est loin de l'engagement du ministre pour le recrutement de 80 médecins de prévention au niveau national.

Une question de la FSU porte sur un état des bilans de santé des enfants de GS, qui n'ont pas été réalisés pour tous. Cette question fera l'objet d'une réponse lors du prochain CHS-CT.

La réunion est close à 11 h 00.